

Carte de sejour inferieur à contrat de travail à durée determinée

Par Atom21, le 07/07/2024 à 19:34

Bonjour, ma compagne est depuis 5 ans en France, elle est rentré comme étudiante. Elle à eu de nombreux renouvellement de titres. Elle travaille depuis la sortie de ses études mais elle n'obtient que des CDD. Et à chaque fois la prefecture ne lui delivre qu'un titre de la durée de son contrat. Pour son dernier contrat, ils lui on delivré une carte de sejour d'une durée inferieure à la durée de son CDD. On lui avait pourtant delivré un recepissé qui allait au delà... c'est à rien y comprendre. C'est comme si on ne voulait pas lui laissé un peu de repit... son contrat arrive bientot à expiration et malgré 20-30 postulation pour retrouver un job elle n'a toujours pas eu de reponse favorable et je sais que sans un nouveau contrat l'etat ne lui delivrera pas de nouveau titre! Et elle n'aura même pas le droit au chômage alors qu'elle à cotisé pendant ses dernieres années... moi je suis Francais et on va bientot se marier mais le delai d'obtention d'un titre vie privé et familiale ira au delà de la validité de son titre actuel